

**Le mouvement c'est vraiment parti !**  
**Compte-rendu Groupe de travail Vérification des barèmes**  
*mercredi 27 avril*



*Ce mercredi s'est tenu le 1er groupe de travail d'une longue série qui s'achèvera en septembre.*

**En amont de ce groupe de travail**

nous avons reçu les documents durant les vacances, nous avons envoyé par mail aux collègues participant au mouvement (dont nous avons les coordonnées) leurs données personnelles (AGS, enfants à charge, priorité...) pour vérification. Nous avons épluché les vœux de tout le monde pour faire corriger des enfants oubliés, des calculs faux, de l'ancienneté non prise en compte, des priorités non accordées, des points de sortie de RRS oubliés, des vœux non valides... C'est cela notre travail de vérification d'élus du personnel. Il n'est possible que si vous nous aidez en nous donnant vos coordonnées pour vérifier chaque cas.

*NB : il ne s'agit en aucun cas ici de dénigrer le travail des services de la DSDEN qui font tout leur possible mais avec des effectifs réduits, de multiples dossiers à gérer en même temps, et qui n'ont pas toujours les infos que les collègues oublient parfois de communiquer.*

**Durant la réunion**

nous avons abordé un certain nombre de points.

→ **la priorité 30 sur poste fléchés allemand :**

Nous rappelons ici que le SNUIPP est opposé aux postes fléchés qui sclérosent le mouvement. Le DASEN a souhaité cette année flécher beaucoup de postes dans le cadre de la relance de l'allemand, soit. Sur la circulaire mouvement il était spécifié que pour bénéficier de cette priorité il fallait faire un mail en s'engageant à enseigner l'allemand dans sa classe et une autre, soit.

Petit problème : ces postes ont eu un succès fou et beaucoup de germanophones se sont découverts. Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir que face à cette affluence de candidatures, le DASEN avait décidé de changer les règles du mouvement : les services ont demandé aux candidats des justificatifs de niveaux et ont même fait passer un entretien pour juger de leur niveau, aux candidats qui n'avaient pas fait d'études d'allemand ou de séjour en Allemagne. Ils étaient 10 à passer devant une commission mardi et seulement 2 ont eu la priorité allemand. Pour le SNUIPP 90 ce n'est pas acceptable car ce n'est pas la règle de départ stipulée dans la circulaire mouvement. Nous sommes donc montées au créneau en séance en demandant que la priorité soit donnée à tous sans exception et sans conditions de niveau, quitte à revoir les règles pour l'an prochain mais là il y a, selon nous, tromperie sur la marchandise. On peut entendre que le DASEN veuille vérifier les compétences des candidats à une priorité langue mais alors il l'annonce cash dès le départ

*Réponse de l'administration :*

*Ce n'était pas écrit dans la circulaire mais c'est le bon sens qui nous pousse à vérifier que les gens sont aptes, et puis le DASEN est seul à décider s'il donne ou non les priorités. Alors nous avons fait remarquer qu'on n'avait plus besoin de se réunir en groupe de travail si le DASEN fait ce qui lui plaît. On nous a répondu qu'il y avait des candidatures farfelues et qu'il fallait faire le tri. Au-delà du fond (qu'on peut entendre mais quand on voit qu'on nous impose d'enseigner l'anglais peu importe notre niveau c'est risible) c'est la forme qui est discutable: la règle doit être claire dès le départ certains collègues ont mal vécu leur entretien.*

→ **la prise en compte dans l'AGS \* de services effectués dans une autre vie type contractuel, AVSi, EAP\*...**

On n'y comprenait rien sur ce qui compte ou pas dans l'ancienneté de service et dans quelle mesure, on a donc demandé des éclaircissements. Cela concerne du monde, surtout dans nos jeunes collègues qui ont « bourlingué » avant d'avoir le concours. En fait seuls les contrats de **droit public** vont être comptabilisés dans l'ancienneté générale de services : les contrats de non vacataire (= pas payé à l'heure), AVS, AVSI, assistant d'éducation, assistant péda, intervenante extérieure (itinérant langue), contractuel, hospitalier, collectivités territoriales,... à condition d'avoir exercé un mi temps ou plus (en dessous ça ne compte pas)

Les Contrats aidés, CAE, contrats d'avenir font partie du **droit privé** : EVS, EAP, CEC, CES, TUC, Emploi jeunes, enseignant chambre de commerce, CAF, sécu, CPAM, SNCF, EDF, France télécom, accompagnement éducatif... Ils ne sont pas comptabilisés.

A noter : certains contrats de droit privé permettent néanmoins un reclassement (échelon) c'est une règle différente pour AGS et reclassement

Pour un certain nombre de PES, l'ancienneté n'a pas toujours été comptée alors qu'elle le devait, les services vont réétudier les situations que nous avons signalées et rectifier l'AGS.

→ **Formation CAPA SH :**

5 départs en formation mais personne en option G alors qu'il y a des créations de poste sur cette option, dommage... On ne nous a pas dit si c'était faute de candidat ou faute de possibilité de partir en stage à Sélestat (cette formation maître G n'est pas ouverte au département tous les ans)

→ **les postes à compétences particulières REP+**

Nous sommes en attente de l'avis de l'IEN sur les personnes qui ont postulé en REP+. Pour rappel tout le monde peut postuler sur ces postes à compétences particulières, simplement il faut un avis favorable de l'IEN pour ensuite être triés par barèmes sur ces postes. C'est un peu différent des postes à profil dans lesquels le barème

n'intervient pas du tout.

→ **ineat / exeat :**

le DASEN semble sur la même position que l'an passé à savoir : il ne donne exeat que si situation familiale le justifie, de préférence en faisant un échange de personne. Il prend en ineat tout le monde (sous réserve d'être opérationnel donc pas en congé maladie ou parental) car le département est encore déficitaire en personnel

### **Et maintenant ?**

Une fois les barèmes vérifiés et corrigés, les priorités accordées, les services vont pouvoir faire tourner la moulinette du mouvement dans leur ordinateur de compétition et nous, élus du personnel du SNUIPP allons faire de même à la main dès qu'on nous aura fourni les documents.

**La CAPD phase principale** se tiendra : lundi 9 mai au matin.

*La communication des résultats :*

Pour respecter les règles de confidentialité de la CNIL, nous ne publierons pas sur notre site les résultats du mouvement. Nous contacterons nos syndiqués, puis toutes les personnes dont nous avons les numéros de portable ou mail. Si vous voulez être prévenus, il vous suffit de nous envoyer par mail vos coordonnées. Vous pourrez également nous joindre par téléphone au 09 51 55 19 09 ou 06 52 90 66 26

### **Vos élus en CAPD pour le SNUIPP FSU90**

**Géraldine TAPIE, Peggy GOEPFERT, Jacques LALANDE, Anne FORGERIT, Céline PAPIN, Catherine HABERT**

\* *petit lexique :*

*AGS : Ancienneté Générale de Services*

*EAP : Emploi Avenir Professeur*